



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

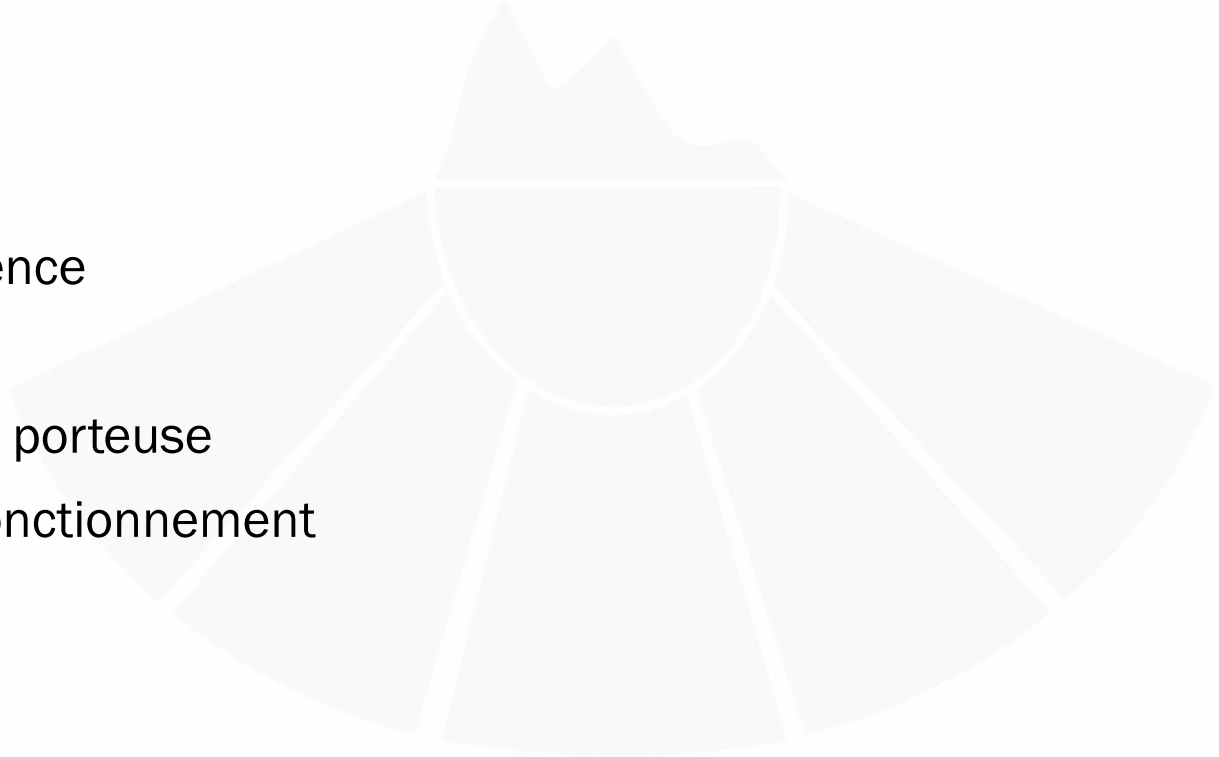
CLE 1

mercredi 24 février 2021

10h

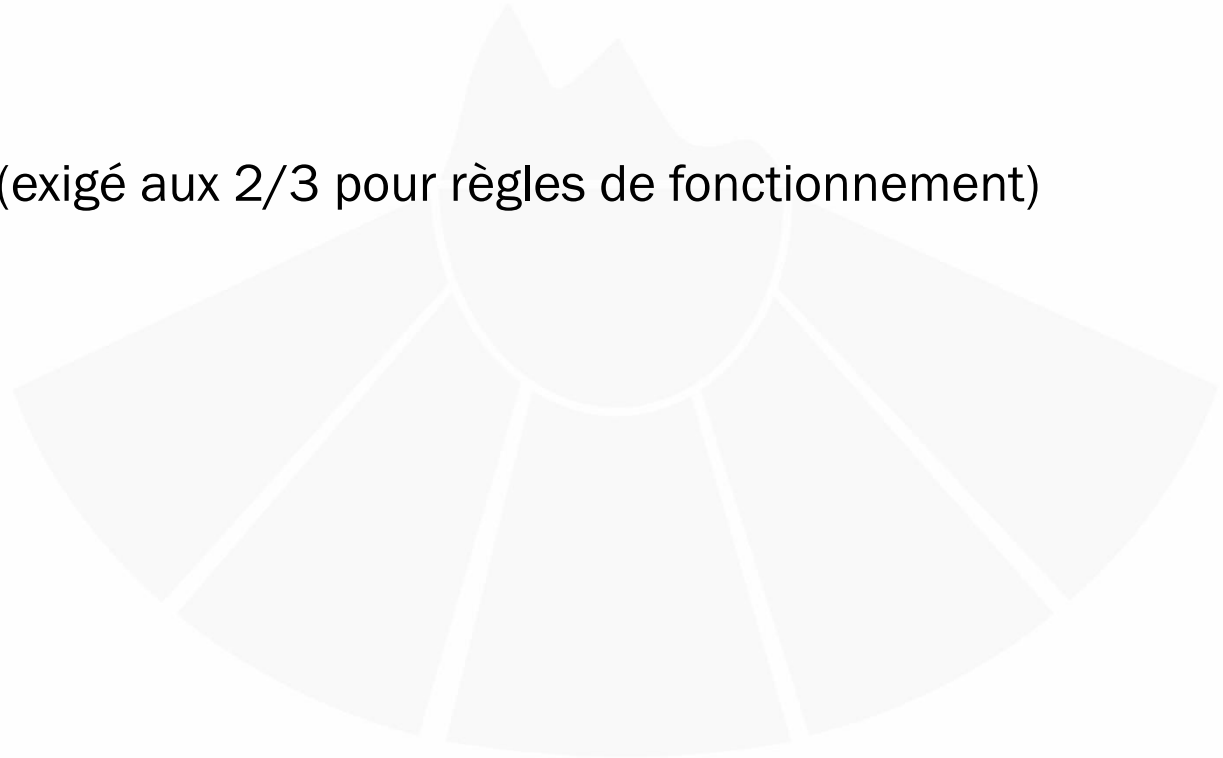
Ordre du jour

- Election Présidence
- Election Vice Présidence
- Election du Bureau
- Choix de la structure porteuse
- Vote des règles de fonctionnement
- Questions diverses



Vote

- Vérification quorum (exigé aux 2/3 pour règles de fonctionnement)



Présidence

- Vote du Collège collectivités territoriales

Scrutin majoritaire à deux tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul de la majorité. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Oppositions au vote à main levée ? (au moins 1/3 Collège Collectivités territoriales)
- Candidatures transmises :
 - Département du Gers, M. Gendre
- Autres Candidatures ?
- Vote

Vice Présidence

- Vote du Collège collectivités territoriales

Scrutin majoritaire à deux tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul de la majorité. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Oppositions au vote à main levée ? (au moins 1/3 Collège Collectivités territoriales)
- Candidatures transmises :
 - Département des Hautes Pyrénées, M. Verdier
- Autres Candidatures ?
- Vote

Bureau

- Sur proposition du Président
- Représentatif des membres de la CLE, par collège
- Election par Collège, à la majorité
- **31** membres de la CLE désignés par les collèges concernés

Bureau Collège Etat

4 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics, dont un représentant de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Collège ETAT
structure
Préfet coordonnateur Adour Garonne
Préfet Gers
AEAG
Direction Régionale OFB

**Vote Collège Etat
À la majorité**

Bureau Collège Collectivités territoriales

20 membres

*en incluant le
Président et le
Vice-Président
membre de droit.*

**Vote Collège
Collectivités
territoriales
À la majorité**

structure		
Département Gers	M. Gendre (Pt)	32
Département Hautes pyrénées	M. Verdier (VP)	65
Département Lot et Garonne	M. Lacombe	47
Département Haute Garonne	M. Sans	31
Département Tarn et Garonne	M. Weill	82
Département Landes	M. Carrere	40
Région Aquitaine	Mme Laffore	
Région Occitanie	M. Cazaubon	
Petr Pays des Nestes	Mme Beyrie	65
Syndicat Osse Gélise Auzoue	M. Mimale	32
Syndicat Save et affluents	M. Dupoux	32-31
Syndicat d'aménagement Baïse et Affluents	M. Jové	32-65
Syndicat de gestion des rivières Astarac Lomagne	M. Mantovani	32-82
Syndicat mixte des 3 vallées	M. Savary	32
Trigone	M. Dupouey	32
Communauté de communes Albret communauté	M. Labarthe	47
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne	Mme Salles	32
Communauté de communes Aure louron	M. Lacaze	65
Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges	M. Frechou	31
SCOT de Gascogne	M. Balas	32

Bureau Collège Usagers

- 7 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations dont un usager économique et un usager non-économique.

Collège Usager	
Enjeux	nom structure
Agriculture	OUGC (CA32)
Environnement	FNE
Consommateurs	CLCV
Industrie	CCI Région Occitanie
Autres usages	Fédération pêche du Gers
gestionnaires Concession Etat système Neste	CACG
gestionnaire Concession Etat Stock montagne	SHEM

**Vote Collège Usagers
À la majorité**

Structure porteuse

- **Vote de la CLE à la majorité**
- Candidatures transmises :
 - Département du Gers**, Délibération du 3 juillet 2020 pour candidature financement par convention (Entente Neste et rivières de Gascogne) entre le CD 32 et les 5 autres Départements et 26 EPCI FP à ce jour.
- Autres Candidatures ?
- Vote
- Protocole d'accord, révisable tous les 3 ans, passé entre la structure porteuse et la CLE. Ce protocole sera préparé par le Bureau et soumis à la validation de la CLE.

Règles de fonctionnement

- Projet transmis avec invitation
- Présentation des modifications du projet **en rouge** suite aux retours

- **Quorum des 2/3 exigé pour le vote**
- **Vote de la CLE à la majorité des 2/3 des membres CLE (présents ou représentés)**

- Par la suite bureau prépare un Protocole d'accord, révisable tous les 3 ans, passé entre la structure porteuse et la CLE. Ce protocole sera soumis à la validation de la prochaine CLE.

Informations et Questions diverses

- Site SAGE NRG : <https://sage-nrg.gers.fr/>
- Contact : sagenrg@gers.fr
- Questions diverses ?

